

PRÉPARATIONS

DE L'ANNÉE PASTORALE 2022-2023

Une première soirée de préparation est déjà fixée **tous les premiers vendredis du mois à 20h00, à DOMDIDIER, à la salle paroissiale sous la cure**, avec les parents, les marraines et les parrains.

La 1^{ère} rencontre de préparation est aussi ouverte aux parents qui désirent célébrer le baptême de leurs enfants à l'extérieur.

Durant cette soirée, nous découvrirons ensemble le sens et la portée du sacrement du baptême. Cette découverte nous permettra de sonder l'expression de la foi des parents, marraines et parrains, comme préalable requise pour le baptême des petits enfants.

À cette rencontre, la fiche d'inscription pour le baptême sera remplie ou complétée (date du baptême, informations sur le célébrant et sur la 2^{ème} rencontre concernant la liturgie du baptême, ...).

1^{ère} rencontre de préparation :

Le 2 septembre 2022

Le 7 octobre 2022

Le 4 novembre 2022

Le 2 décembre 2022

Le 6 janvier 2023

Le 3 février 2023

Le 3 mars 2023

Le 5 mai 2023

Le 2 juin 2023

S'annoncer assez tôt (3 mois à l'avance).

Ne pas oublier d'inscrire l'appartenance religieuse de votre enfant (Catholique Romaine) auprès de l'état-civil ou du contrôle des habitants de votre commune de domicile.

PARRAINS – MARRAINES

Qui peut devenir marraine ou parrain ?

La marraine ou le parrain doit être baptisé, confirmé et avoir 16 ans et plus. Il s'agit d'une responsabilité d'adulte qui demande une maturité spirituelle que l'adolescent peut difficilement avoir. La marraine ou le parrain a comme responsabilité de veiller à ce que l'enfant reçoive l'éducation chrétienne à laquelle les parents se sont engagés au moment du baptême.

*« Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ,
vous avez revêtu le Christ. »
Saint Paul aux Galates 3, 27*





UNITÉ PASTORALE NOTRE-DAME de TOURS

*Avenches-Vully, Carignan-Vallon, Delley-Portalban,
Gletterens, Mannens-Grandsivaz, Montagny-Tours,
Notre-Dame du Belmont, St-Aubin-Les Friques, Villarepos*

PASTORALE des BAPTÊMES

BAPTÊME DES PETITS ENFANTS

(0 à 6 ans)



*« Allez ! De toutes les nations faites des disciples :
baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit,
apprenez-leur à observer
tout ce que je vous ai commandé.
Et moi, je suis avec vous tous les jours
jusqu'à la fin du monde. »*

Matthieu 28, 19-20

**LE BAPTÊME EST LE FONDEMENT
DE TOUTE VIE CHRETIENNE,
L'ENTRÉE DANS LA VIE
DE L'ESPRIT SAINT
ET LA PORTE QUI OUVRE L'ACCÈS
AUX AUTRES SACREMENTS.**

PARENTS

Vous avez décidé de faire baptiser votre enfant : la communauté chrétienne est heureuse d'accueillir votre demande.

Il va sans dire que la démarche concerne l'enfant que vous présentez ; elle concerne aussi ses parents et ceux qui sont associés de plus près à la célébration de ce baptême. Voilà pourquoi vos paroisses de l'Unité Pastorale vous proposent des rencontres de préparation et vous demandent d'inscrire votre enfant en vue du baptême au moins trois mois avant la date prévue.

Pour inscrire votre enfant au baptême, veuillez contacter notre **secrétariat de l'Unité Pastorale** :

Adresse	Route des Grandseys 1, 1564 Domdidier
Téléphone	077 511 70 77
Email	sec.int.domdidier@bluewin.ch

et ensuite

L'Abbé Jean-Jacques AGB0, votre curé, au tél. 076 428 29 34

Les demandes concernant les enfants en âge de scolarité et les adultes sont également adressées aux mêmes contacts.

LES DIMANCHES DES CÉLÉBRATIONS DES BAPTÊMES

CEUX QUI SONT PLONGÉS DANS L'EAU DU BAPTÊME
SONT VRAIMENT TRANSFORMÉS PAR LE CHRIST ;
ILS DEVIENNENT DES « CRÉATURES NOUVELLES ».

Autant qu'il se peut, nous organisons et célébrons les baptêmes dans les églises de l'Unité Pastorale où se célèbrent habituellement l'Eucharistie :

- dans une célébration commune.
- pendant la messe dominicale.
- après une messe dominicale.

En principe, les baptêmes ont bien lieu les 4èmes dimanches du mois dans l'une des églises de notre UP pendant ou après la messe dominicale. *(La célébration du baptême intégrée dans la messe dominicale est encouragée surtout pendant les dimanches du temps pascal).*

Mise à part la chapelle de Domdidier, nous recommandons que les baptêmes soient célébrés dans les églises où se célèbre habituellement l'Eucharistie dominicale.

Dans tous les cas, le lieu et la date du baptême seront fixés en commun accord avec le célébrant.

Pendant l'hiver,
il convient de célébrer le Baptême
dans l'une des églises
où l'Eucharistie a été célébrée dans la matinée
afin de profiter du chauffage.



CÉLÉBRANTS

Ordinairement, les célébrations des baptêmes dans l'Unité Pastorale sont confiées aux deux prêtres nommés dans l'UP. Toutefois, d'autres prêtres ou diacre de l'Église peuvent célébrer les sacrements dans nos églises s'ils sont directement sollicités par les familles ou si nous leur demandons une aide ponctuelle. Dans tous les cas, les informations sont à communiquer au secrétariat pastoral et au curé modérateur qui donne l'autorisation. Quel que soit le célébrant du baptême des enfants de notre UP, la première préparation est toujours demandée aux parents, marraines et parrains.